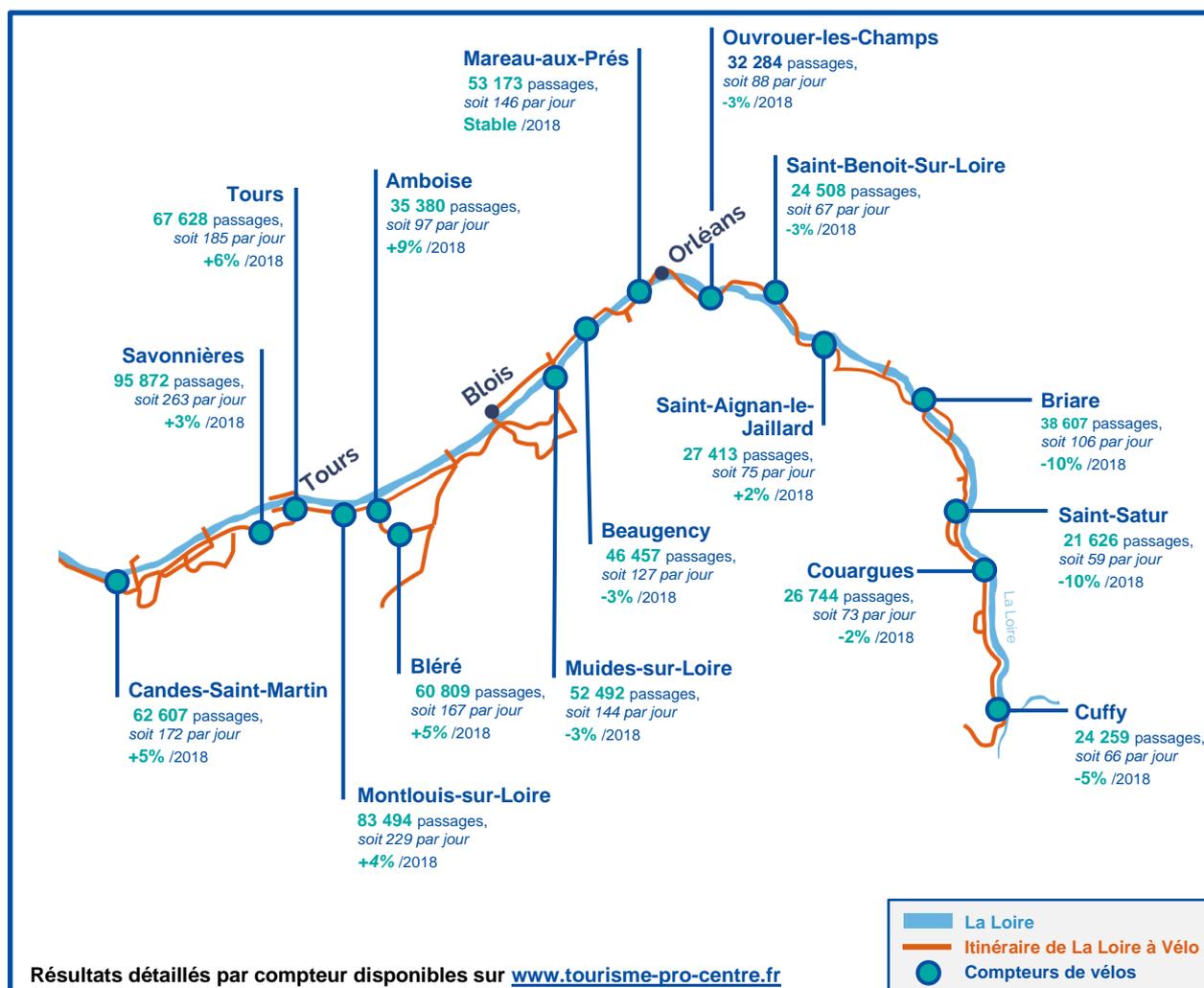


Fréquentation de La Loire à Vélo 2019 en Centre-Val de Loire



Source et rédaction : Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire



(1) Estimations réalisées sur la base des comptages effectués de janvier à décembre 2019 et des ratios issus de l'étude de fréquentation et de retombées économiques de La Loire à Vélo en 2015 – CRT Centre-Val de Loire – AR Pays de la Loire Territoires d'Innovation – cofinancée par l'Union Européenne.

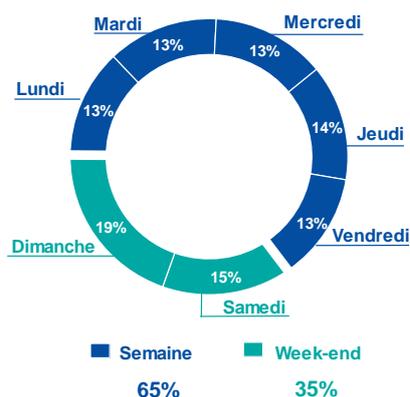
Fréquentation 2019 : +1% de passages de vélos par rapport à 2018

En 2019, La Loire à Vélo en région Centre-Val de Loire a enregistré plus de 47 000 passages de vélos en moyenne par compteur (échantillon des 16 compteurs de vélos).

A échantillon comparable, c'est 1% de plus qu'en 2018, et ce, grâce à un bon premier semestre. C'est à nouveau le record de fréquentation de l'itinéraire.

Sur 5 ans, les passages de vélos ont progressé de 6% (à échantillon comparable).

- **Plus d'un tiers des passages de vélos comptabilisés le week-end**



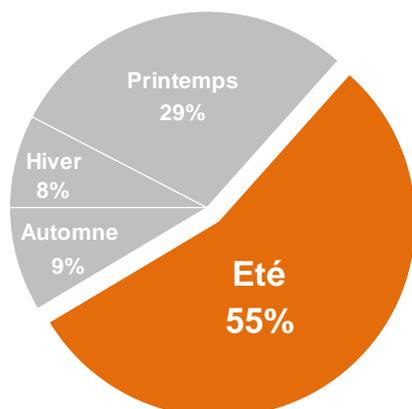
Le week-end représente 35% des passages hebdomadaires.

Avec une moyenne journalière de 174 passages de vélos, le dimanche est la journée de la semaine la plus fréquentée, suivie du samedi avec une moyenne de 136 passages de vélos.

La fréquentation du lundi au vendredi est homogène. Cette répartition varie selon la période et le lieu de comptage.

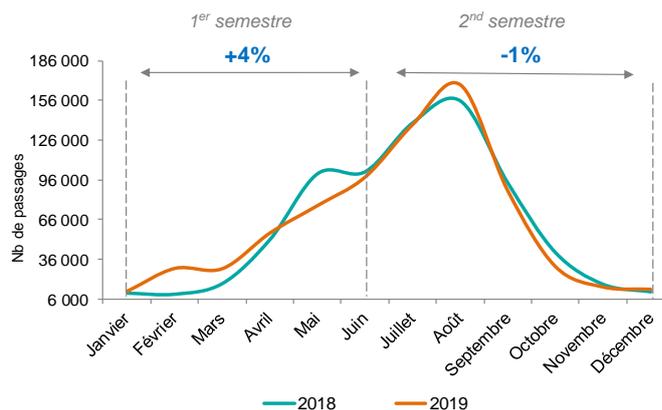
- **Printemps et Été représentent 84% de la fréquentation annuelle**

Plus de la moitié de la fréquentation annuelle concentrée en été



Une fréquentation en hausse sur le premier semestre et sur le mois d'août

En nombre de passages mensuels de vélos (échantillon comparable : 16 compteurs)



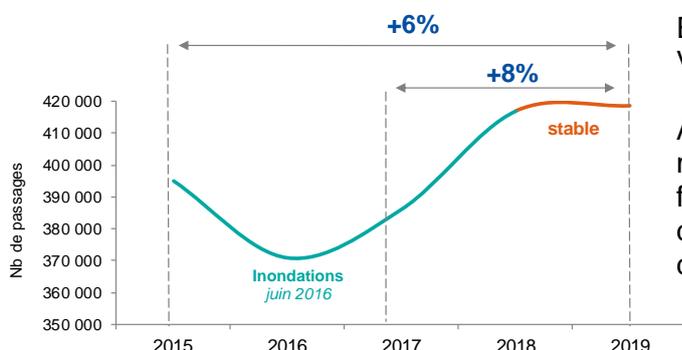
4% de passages de vélo supplémentaires ont été enregistré sur le premier semestre 2019 comparé à la même période en 2018. Un résultat positif grâce au mois de février qui se démarque nettement, enregistrant à lui seul +210% de passages par rapport à février 2018 (à échantillon comparable). Le mois de mai enregistre quant à lui -24% de passages par rapport à l'an passé.

Le second semestre enregistre -1% de passages, seul le mois d'août et de décembre sont en hausse, (+8% et +21% de passages). Le retrait le plus marqué figure sur le mois d'octobre avec -25% de passages par rapport à l'an passé.

- **+6% de fréquentation en 5 ans**

Un niveau de fréquentation record

En nombre de passages annuels de vélos
(échantillon comparable : 8 compteurs)



En 5 ans la fréquentation sur La Loire à Vélo a progressé de 6%.

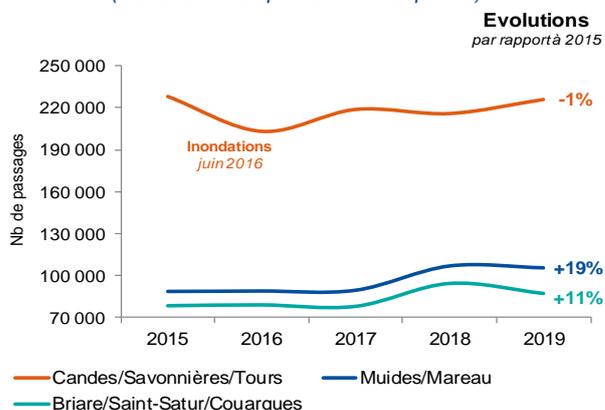
Après un recul brutal en 2016, notamment marqué par des inondations en juin, la fréquentation renoue avec une hausse depuis 2017 (+8% de passages sur les deux dernières années).

Le tronçon de La Loire à Vélo allant de Candes-Saint-Martin à Tours enregistre +5% de fréquentation par rapport à 2018 et rattrape presque son niveau en 2015 (-1% de passages).

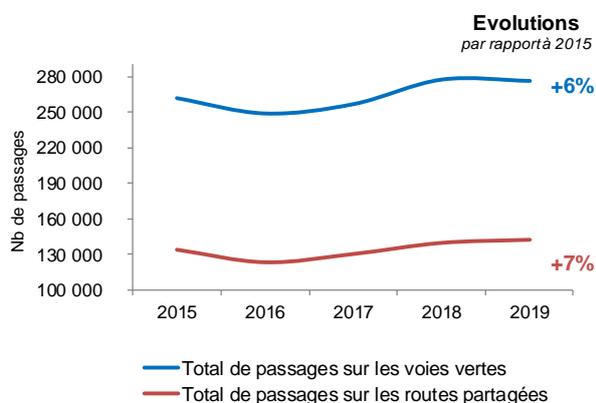
Les tronçons allant de Muides à Mareau, et de Briare à Couargues sont quant à eux en baisse par rapport à 2018, (respectivement -1% et -8% de passages par rapport à 2018). Ils sont cependant en hausse par rapport à 2015 (+19% et +11% de passages).

Tronçons de La Loire à Vélo

(échantillon comparable : 8 compteurs)



- **Stabilité de la fréquentation en voies vertes¹ et routes partagées²**



La fréquentation des voies vertes et des routes partagées reste stable par rapport à 2018 (+1% de passages sur les voies vertes, stabilité sur les routes partagées).

Sur 5 ans, la fréquentation des voies vertes et des routes partagées est en progression, (+6% sur les voies vertes et +7% sur les routes partagées).

¹ Voie verte : Axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite...).

² Route partagée : Axe de circulation de petite taille et de faible fréquentation (maximum 500 véhicules motorisés par jour) ouvert à tous les moyens de locomotion aussi bien motorisés que non motorisés.

Méthodologie

Les premiers compteurs automatiques ont été installés sur le tracé de « La Loire à Vélo » en 2004. Le Comité Régional du Tourisme a fait évoluer l'ensemble de son parc de compteurs au fil des ans, pour tenir compte des évolutions technologiques. En 2008, les compteurs ont été remis à niveau pour permettre des relevés à distance. Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire participe au dispositif en partageant les données de ses compteurs depuis 2016.

En 2019, le dispositif est composé de 16 compteurs à boucles électromagnétiques couplés à un dispositif de transmission des données par ondes GSM, dont 2 sont la propriété du Conseil départemental d'Indre-et-Loire :

Situation géographique du compteur	Année d'installation (nouvelle technologie)	Propriétaire du compteur	Type de voie
Indre-et-Loire			
Candes-Saint-Martin	2008	CRT Centre-Val de Loire	Route partagée
Savonnières			Voie verte
Tours			Voie verte
Montlouis-sur-Loire			Voie verte
Amboise	2016	Conseil départemental d'Indre-et-Loire	Voie verte
Bléré			Voie verte
Loir-et-Cher			
Muides-sur-Loire	2008	CRT Centre-Val de Loire	Voie verte
Loiret			
Mareau-aux-Prés	2008	CRT Centre-Val de Loire	Route partagée
Briare	2008		Voie verte
Beaugency	2017	Conseil départemental du Loiret	Route partagée
Ouvrouer-les-Champs	2017		Route partagée
Saint-Aignan-le-Jaillard	2017		Route partagée
Saint-Benoît-sur-Loire	2017		Voie verte
Cher			
Couargues	2008	CRT Centre-Val de Loire	Route partagée
Saint-Satur	2010		Voie verte
Cuffy	2012		Voie verte

Avertissement : Il est nécessaire d'interpréter avec précaution les chiffres obtenus grâce aux compteurs. En effet, les données présentées ici sont des nombres de passages et non pas des nombres de cyclistes. Un cycliste effectuant des allers-retours sur le tronçon où se situe le compteur sera comptabilisé autant de fois qu'il passera devant ledit compteur.

Chaque mois, le CRT diffuse les chiffres de fréquentation de l'itinéraire de La Loire à Vélo en région Centre-Val de Loire. L'historique des données de 2009 à 2019 est disponible sur le site professionnel du CRT : www.tourisme-pro-centre.fr.

Toute utilisation des résultats régionaux devra mentionner la source : CRT Centre-Val de Loire, ainsi que la mention du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et du Loiret pour les compteurs les concernant.